

Le Bouillancy

Télégraphe

DÉCEMBRE
2018



Et oui 2018 va bientôt laisser la place à 2019. En ces fêtes de fin d'année il est agréable de réunir les personnes que l'on aime autour d'une belle table. L'ensemble du conseil municipal et moi-même en profitons pour vous souhaiter de très belles fêtes, dans des moments comme celui-ci il est toujours bon de penser aux personnes seules.

En 2019 toute mon équipe continuera à mener à bien l'ensemble des projets commencés, je pense

au PLU, projet de la nouvelle école, développement et bien-être de notre village, la fibre haut débit et bien d'autres projets que l'État nous demande d'appliquer ou de prévoir.

Nous profitons souvent de la fin d'année pour prendre de nouvelles résolutions. Il est important de prendre le temps de regarder autour de soi afin d'apprécier les bons moments. La mairie est un lieu de partage d'idées pour notre village, cet endroit reste la maison de tous.

Le mot du Maire

Yann Delobelle

Au sommaire de ce numéro

Projet nouvelle école

L'écho du village

Mariages,
naissances, décès



P.2



P.3



P.4

Zéro Phyto dans l'espace public : la loi entre en vigueur

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public. C'est une avancée importante pour la protection de la biodiversité et de la santé des populations.



Sur le terrain, de très nombreuses initiatives montrent que la gestion des espaces publics **sans pesticide** est possible. De nombreuses villes ont mis en place des plans «**zéro phyto**», autant d'initiatives rendues possibles grâce à la mobilisation :

- des élus avec l'implication des agents de service en charge des espaces verts ou de la voirie
- des habitants qui veillent à entretenir et nettoyer leur trottoir.

Nous rappelons que l'usage de ces mêmes pesticides sera interdit aux particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019. Afin de préparer les habitants à ce passage, la commune organisera une matinée informative encadrée par la Communauté de Commune.

Qu'en est-il dans notre village du « Zéro Phyto »?

En réponse aux interrogations de certains de nos administrés concernant l'entretien du cimetière, je tiens à vous informer que notre équipe et moi-même avons dû nous plier aux exigences de la loi LABBÉ 2014-110, **supprimant l'utilisation de l'ensemble des produits phytosanitaires.** Loin de vouloir manquer de soin pour ce lieu de recueillement, la commune souhaite, là aussi, trouver des solutions pour parvenir à cet objectif «Zéro phyto». Le verdissement et le fleurissement de ces lieux est donc un projet souhaité et ne va pas à l'encontre du respect que nous tenons à accorder à nos défunts.

Visiteurs qui entretenez les tombes de vos proches, aidez-nous à préserver le caractère naturel de ce lieu de mémoire !

Projet nouvelle école



Le projet prend forme, le travail avec l'architecte arrive à sa fin.

Nous sommes en pleine recherche de subventions auprès des élus et des services de l'Etat qui pour le moment suivent le projet avec une grande attention, nous espérons avoir bientôt des montants chiffrés afin de mener à bien **ce grand projet qui permettra à nos communes d'accueillir les enfants de primaires dans de meilleures conditions.**

Inondation

Suite aux importantes inondations survenues dans notre village le 6 et 7 juin 2018, nous tenons à remercier les habitants et les agriculteurs (Familles Proffit, Lewko, Susset et De Waal) pour leur aide précieuse auprès des personnes les plus touchées et pour la remise en état des infrastructures de la commune.

Nous vous rappelons que notre commune a dû solliciter auprès de la préfecture de l'Oise « **l'état de catastrophe naturelle** ». La reconnaissance de cet état a permis d'aider les personnes qui avaient fait une déclaration après de leurs assureurs, à être mieux indemnisées.



L'écho de notre village



La Fête de la St Jean

Cette année, le Comité des Fêtes a permis aux habitants de Bouillancy et ceux des villages alentours, de

se rassembler et se divertir autour d'un bon repas et d'un joli feu, le tout, accompagné d'un orchestre. Pour ce joli moment de détente, nous tenons à remercier tous les bénévoles du Comité des fêtes.

La Brocante

Comme chaque année, le Comité des fêtes de Bouillancy et Réez-Fosse-Martin a organisé sa brocante le dimanche 2 septembre 2018. Promeneurs, chineurs et gens du pays étaient au rendez-vous pour une très belle journée ensoleillée. Côté animation, buvette, restauration, jeu gonflable, barbe à papa ont su ravir les petits et les grands. Nous avons pu compter sur la présence chaleureuse du Club autos anciennes CARO de Varinfroy et du centre social de Betz qui ont assuré une ambiance amicale tout au long de la journée.

Halloween



C'est dans la joie et la bonne humeur que s'est déroulé le défilé d'Halloween le 31 octobre dernier, même si certains déguisements étaient très effrayants !!!

Un très grand **MERCI** à tous les habitants qui ont distribué des bonbons à nos p'tits bouchons.

Noël dans notre commune

Comme chaque année la Mairie a pris le soin de commander les cadeaux au Père Noël, ceux-ci ont été distribués lors de l'après-midi goûter organisé par le Comité des fêtes.



Qu'en est-il du PLU ?

Le PLU (Plan local d'urbanisme) est en route depuis maintenant quelques années et devrait arriver à son terme au cours de l'année 2019. Nous ne manquerons pas de vous en avertir.

Carte d'identité et passeport

Depuis un an, la mairie de Bouillancy n'est plus en mesure de traiter les demandes de délivrance des cartes nationales d'identité ni des passeports, un système en ligne a été mis en place au niveau national.

Dorénavant, il faut faire une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), en remplissant le formulaire un numéro de demande est alors envoyé par mail. Celui-ci doit être ensuite transmis (ainsi que les autres justificatifs habituels) à l'une des mairies de la région équipée d'un lecteur d'empreinte digitale. La démarche peut aussi se faire entièrement en mairie de Nanteuil-le-Haudouin ou Crépy-en-Valois pour ne citer que les plus proches.



Naissance



Bienvenue à :

Léo MESLIN, le 18 janvier 2018
Ava KUSIAK, le 27 février 2018
Lincoln BOUILLARD, le 2 mars 2018
Naïla YOUSFI, le 19 juin 2018
William BEAURAIN EVERAERE, le 21 juin 2018
Lya DIDELOT, le 6 août 2018

Mariage



Se sont dit oui (Mariage) :

Madame Clémence de WAAL et Monsieur
Matthieu CHAPELET, le 5 mai 2018

Se sont dit oui (PACS) :

Madame Inese SVALBE et Monsieur Julien
JOZEFOWIEZ, le 9 novembre 2018

Décès

Nous ont quitté

Madame Catherine SIKORA née LEWKO, le 1er juin 2018
Monsieur André ROLLOT, le 18 juillet 2018

Ne figurent sur cette liste que les personnes ayant accepté la diffusion de ces informations



Petit rappel de réglementation sur le bruit :

Ainsi, nous vous rappelons les horaires autorisés pour l'utilisation des outils de bricolage, de jardinage et d'appareils électroniques sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Horaires mairie

Lundi, mercredi et jeudi : fermée
Mardi : 16h30 à 18h30
Vendredi : 17h00 à 19h00

Mail : bouillancy.mairie@wanadoo.fr
Tél : 03.44.87.22.57

Afin de pouvoir communiquer plus rapidement avec les habitants de Bouillancy, nous vous invitons à nous envoyer votre adresse mail par le biais de la Mairie.